

R. Par. 26. Nov. 1663

A la Haye ce 15. Novemb. 1663.

Monsieur. Comme vous vous trouvez reduit a n'avoir presque pas dequoy remplir vos lettres, aussy n'ayje gueres de matiere pour y respondre, attendant tousjours la nouvelle de l'Entrée du Lord Hollis, a qui j'ay beaucoup d'obligation pour son obligante Responce.

Je serois bien marrie que vrd lettre au Comte de S. Albans fust esgarée. J'espere que le Sieur Buijss en parlera au S. Budart, et qu'il vous esclaircira la dessus.

Ce que les S. Guiran & Lubires vous ont mandé touchant ce qui s'est passé a Orange au sujet de la dernière seance du Parlement, est toujours une suite des violences de nos trouillons, qui ne cessent pas que la legitime authorité du Prince ne soit restablie, et c'est pourquoy il me semble qu'ils n'ont pas mal fait de se separer.

Quant a ce que ce dernier vous mande touchant le fonds destiné a l'Imprimerie, pour l'entretien provisionel du Principal du College d'Orange en attendant la fin du proces contre la Communauté, il est bien vray qu'on l'a proposé ci devant: Mais, comme j'avois espere que nous aurions

bien tost veu une fin de vostre fascheuse Negotiation, et  
que vous seriez allé par dela pour redresser toutes choses,  
cette affaire a traîné jusques a present que j'en ay directement  
fait delibérer au Conseil, qui juge, que ces 50. qu'il y avoit  
annuellement pour l'imprimeur, puis qu'il n'y en a point  
depuis plusieurs années, pourront estre payez audz Prin-  
cipal jusques a autre ordre, sous les conditions portées dans  
la lettre dudz S.<sup>c</sup> de Subsidies touchant le remplacement  
de cet argent par celui que ladz Communauté devra  
en cas qu'elle soit condamnée, puis qu'il importe que ledz  
College soit conservé, ce que vous pourrez donc ordonner  
de nostre part.

Nous ne trouvons pas aussy hors de propos de faire quel-  
que liberalité a ces pauvres prisonniers d'Avignon, qui  
ont tant souffert, a qui on pourra faire donner a chacun  
neuf ou dix escus, suivant la proposition dudz S.<sup>c</sup> de Su-  
bides; Mais que ce soit en sorte que cette charité ne porte  
point de prejudice au regard des Fermiers, a quoy je vous  
 prie de faire bien prendre garde.

Pour le payement des gages du Geolier des prisons du Prince

c'est peu de chose, et je n'y trouve nulle difficulté, de sorte  
que vous y pourrez aussi donner ordre.  
Ce que vous me touche de ce qu'on vous a dit que Portedai-  
re auroit escrit a Orangi, est très-faux, et ceux qui ont  
esté presens lors qu'il me rendit simplement la lettre du  
Roy de la Gr. Bret. témoignent qu'il ne s'y parla de  
rien ni de loin de ce Gouverneur ni de sa Catholicité.  
Ces avis et quelques autres qu'on m'a encore donné de  
cette nature me rendent de plus en plus scrupuleuse de  
luy permettre l'entrée en ma maison, bien qu'il la recherche  
tousjours comme je vous l'ay mandé, y ayant apparence  
qu'il continue a entretenir ses correspondans de telles faus-  
setés.

Le Greffier Buysse envoie par cet Ordinaire une Commission et  
authorisation pour le S. Chiere, pour aller en Bourgogne sui-  
vant la proposition du Sieur d'Accoste. Quant aux frais  
de son voyage nous jugeons que vous les luy pourrez fournir  
de l'argent que nous croyons que vous pourrez tirer des Fir-  
miers, suivant l'ordre et pouvoir que nous vous avons envoyé,  
dequoy on n'a rien touché au Conseil pour les raisons que vous  
sçavez. Je me remets au reste a ce que ledy Sieur Buysse

vous escrire, et suis

Monsieur,

Notre Messe de ce jour  
à vous faire sçavoir  
Mlle La Cour

*Handwritten signature*  
Monsieur

Monsieur Augier, Secrétaire, Sig.  
de Leydehem, Zeekem, Monnikland. &c.  
Premier Conseiller du Prince d'Orange,  
et son Deputé en Cour de France. &c.  
A Paris.



